

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-397

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 17 septembre 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-397, intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 2004-040 sur les animaux ».

Ce règlement vise notamment à augmenter l'amende prévue à l'article 61 et à la doubler en cas de récidive.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 17^e jour du mois de septembre 2025.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ